



Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Vendredi 21 mars 2025 – 20h00
Grande Salle du Motty

Présidence : M. Bernard Cottier
Scrutateurs : Mme Anuta Pichon - M. Nicolas Morel
Secrétaire : Mme Silvana Passaro
Huissière : Mme Katia Izzo

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2024**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2025/04 : Modification du Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la commune d'Ecublens/VD**
7. **Préavis 2025/05 : Centre socioculturel – Fermeture de la terrasse du 6^{ème} étage – Crédit de construction**
8. **Rapport - préavis 2025/06 : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Aristide Timba Bema, intitulé « Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations », ainsi qu'aux vœux de M. le Conseiller communal Gabriel Delabays et de M. le Conseiller communal Daniel Sage du 9 novembre 2023**

9. Droit d'initiative

- a. (postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)

10. Communications municipales

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

11. Divers

M. le Président

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Monsieur l'Huissier,

Monsieur le Technicien,

Madame la Secrétaire,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal du 21 mars 2025.

1. Appel

Le vote électronique avait très bien fonctionné lors de notre dernière séance 2024, en décembre. Mais comme vous avez pu le constater et malgré les efforts de notre scrutateur suppléant à notre séance de février 2025, nous avons subi une anomalie, un blocage du système.

Toutefois, au vu de l'engagement et du travail effectué par Mme la Secrétaire suppléante Fiona Calame pour rendre ce vote électronique performant, le Bureau a décidé de suspendre son utilisation et que nous reprendrons position sur l'utilisation du vote électronique à son retour.

Je passe sans plus tarder la parole à Mme la Secrétaire, Silvana Passaro pour l'appel.

- ⇒ **L'appel révèle la présence de 56 Conseillères et Conseillers sur 73 et 17 personnes sont excusées.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. José Birbaum, Fiona Calame, Giampiero Corrado, Gabriel Delabays, Ophély Gabriel, Aitor Ibarrola, Naser Iseni, Alfonso Izzo, Gérald Lagrive, Snezana Markovic, Michele Mossi, Didier Realini, Daniel Sage, Yasmina Sandoz et Stefania Vero.

- ⇒ **Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 29.**

POINT 2 : Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau.

1. Le lundi 10 mars a eu lieu la rencontre annuelle entre les membres du Bureau et la Municipalité accompagnée du Secrétaire municipal, M. Besson.

- a. Les membres du Bureau ont notamment exposé à la Municipalité le projet de la création d'une Commission pour le Plan Climat.

Je vous donne la lecture du préambule et de la conclusion

Suite au souhait exprimé par plusieurs Conseillers, le Bureau a reçu une délégation de 1 membre par groupe le mardi 25 février, pour un échange sur la demande de mettre en place une « commission climat » et le lundi 10 mars 2025, le Bureau a rencontré la municipalité et traité le point de la création d'une commission climat. Nous avons expliqué notre démarche en insistant sur la plus-value de cette commission.

Le Bureau attendra le rapport du délégué au plan climat. Une commission ad hoc composée de 10 membres sera créée afin d'étudier les conclusions de ce rapport. Le souhait que cette commission soit pérenne a été exprimé. Le Bureau étudiera les différentes options qui se présentent à lui.

Chaque président de groupe a reçu ce document pour la séance de préparation.

Aucune discussion ni décision n'est faite à ce point, mais libre à tout Conseiller d'aborder le thème dans les divers s'il le désire.

2. La nouvelle loi sur les communes est en consultation. Toute personne peut émettre un avis sur la question. Il est important de le faire.
3. Absence au Conseil communal : afin de ne pas éparpiller les informations, le Bureau vous demande d'annoncer votre éventuelle absence à votre représentant du Bureau qui le dira à Mme la Secrétaire.
4. D'autre part, le Bureau demande que les slides pour la présentation soient envoyés au plus tard la veille du Conseil. Votre Secrétaire vous remercie d'avance de votre collaboration.
5. Les dates pour les Conseils communaux pour l'année 2025-2026 sont parues sur le site de la commune.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal pour les événements suivants :

- Le 26 février pour la journée des personnes en âge AVS au SwissTech Convention Center
- Le 12 mars pour la plate-forme logements ouest lausannois à l'UNIL
- Le 13 mars, représenté par Valérie Bernier, pour l'assemblée de l'ADIRHE, Association pour la Défense des Intérêts de la Région des Hautes Ecoles
- Le 14 mars pour l'assemblée annuelle du SDIS Chamberonne au collège de la Plaine à Chavannes

Au chapitre des correspondances

J'ai reçu le jeudi 14 mars un mail de M. le Préfet, Jonas Kocher. Je vous en donne la lecture.

Monsieur le Président,

Après lecture de votre ordre du jour, je constate que la convocation à la séance du Conseil Communal d'Ecublens qui se déroulera le 10 avril prochain n'est signée que par vous-même.

Selon l'article 71a de la LC : « Pour être réguliers en la forme, les actes du conseil général ou communal doivent être donnés sous la signature du président et du secrétaire ou de leur remplaçant désigné par le conseil, et munis du sceau de cette autorité. »

Dès lors, je vous remercie de rectifier et de faire le nécessaire pour l'ordre du jour du 10 avril 2025 ainsi que les prochaines convocations.

Je reste à disposition pour tout complément d'information et vous souhaite une agréable après-midi.

Vous pouvez alors constater que le document en ligne sur le site de la Commune est à jour, alors que l'ordre du jour que vous avez reçu était déjà parti avant la correction.

J'ai reçu en fin de journée du jeudi 20 mars le mail de M. le Conseiller Diego Rindisbacher. Je vous en donne la lecture.

Monsieur le Président,

Je vous informe que lors de la réunion du groupe des Vert.e.s en date du 18 mars 2025, les membres ont accepté le changement de présidence au sein du groupe.

Ayant assumé cette responsabilité depuis le début de la législature, c'est avec plaisir que je transmets le flambeau à Monsieur Charles Koller à compter du vendredi 21 mars 2025.

Je vous remercie de bien vouloir prendre note de ce changement et d'en informer les personnes concernées.

Mme Passaro, secrétaire du conseil, ainsi que M. Charles Koller sont en copie de ce courrier à toutes fins utiles.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Diego Rindisbacher

Au chapitre des communications présidentielles

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite transmettre une citation positive et qui a retenu mon attention. Pour ce jour du 21 mars, début du printemps :

“S’il n’y avait pas d’hiver, le printemps ne serait pas si agréable : si nous ne goûtions pas à l’adversité, la réussite ne serait pas tant appréciée.”

– Anne Bradstreet – Romancière et poète du 17^e siècle

Pour rappel, notre sortie du Conseil est planifiée le samedi 24 mai, dans la région du Pays d'En Haut. Il faudra se lever un peu plus tôt que d'habitude pour un samedi, les informations détaillées et inscriptions vont vous parvenir dans ces tous prochains jours par mail. Je vous remercie d'avance d'y répondre dans le délai qui sera indiqué pour faciliter la préparation de cette sortie.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

Comme vous l'aurez remarqué l'ordre du jour a été modifié.

Au point 9. « Droit d'initiative » il a été ajouté au point a) Développement de l'interpellation de M. le Conseiller Sage : « Où nous mènent les jonctions autoroutières ? »

Le point a) initialement, est devenu le point b) autre intervention.

Comme M. le Conseiller Daniel Sage n'était pas sûr d'être présent ce soir, il développera son interpellation lors du Conseil du 10 avril.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté initialement.

⇒ C'est à l'unanimité que **l'ordre du jour tel que présenté est accepté.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 13 février 2025

M. le Président

Avant d'ouvrir la discussion, j'aimerais attirer l'attention des Conseillères et Conseillers qui doivent envoyer du matériel à Mme la Secrétaire, comme des textes, des documents, notamment au chapitre des droits d'initiative :

Le Bureau vous rappelle que le document écrit y relatif devrait être remis au plus tard lors de la séance du Conseil dans lequel il est annoncé, particulièrement pour un postulat ou une interpellation. Il est d'usage de le faire le soir même de la prise de parole, voire au plus tard le lendemain du Conseil.

Un aspect de notre calendrier des séances de préparation du Bureau, avec l'élaboration des ordres du jour lié à la séance suivante du Conseil et leurs délais, est que l'envoi de cet ordre du jour a majoritairement lieu avant la séance du Conseil.

Pour préserver un délai suffisant permettant de mettre à l'ordre du jour le traitement, le développement d'une initiative, dans le Conseil qui suit son annonce, il est indispensable de disposer des documents à temps.

Un envoi tardif retarde la finalisation du procès-verbal et la mise en ligne de celui-ci.

Faute de quoi, le traitement, développement de l'initiative, se fera à une séance de Conseil ultérieure.

Le Bureau vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à ces quelques recommandations.

Concernant le procès-verbal du 13 février 2025, voici quelques corrections :

- à la page 12, il faut lire 85'000.- et non 805'000.-
- de plus les interventions de Mme la Municipale Danièle Petoud aux pages 15 et 24 ont été modifiées pour relater le plus fidèlement possible les dires de Mme la Municipale.
- à la page 38, il faut lire partielle et non parcelle.
- L'intervention de M. Koller, au chapitre des droits initiatives, aux pages 26 à 29, il nous rapporte, ce matin même, un grand nombre de corrections pour rendre plus compréhensible la forme sans changement significatif sur le fond. En accord avec l'auteur, nous vous en épargnons la lecture maintenant.

J'ouvre à présent la discussion sur ce procès-verbal.

⇒ C'est à **une large majorité** et 3 abstentions que le **procès-verbal du 21 mars 2025 est accepté.**

5. Assermentation / élection

M. le Président

Conformément à notre ordre du jour, nous devons procéder à l'assermentation d'un Conseiller

Il s'agit de M. Schnorhk Nicolas en remplacement de la démission de Monsieur Moïse Balokok, du groupe PSIG.

Je vais demander à M. Schnorhk de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis je vais lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation.

Puis je nommerai M. Schnorhk qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant *"je le promets"*.

Suite de cela, le Conseiller pourra rejoindre notre Assemblée, où une place lui est d'ores et déjà attribuée.

Je vous prie de venir devant le Conseil et j'invite l'Assemblée à se lever.

Serment :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Nicolas Schnorhk

Je le promets

M. le Président

M. le Conseiller Schnorhk, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations. Vous pouvez maintenant prendre place auprès de votre groupe.

À la suite de cette assermentation, **le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 57 et la majorité est de 29.**

6. Préavis 2025/04 : Modification du Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la commune d'Ecublens/VD

M. le Président

A présent, je passe la parole à Mme la Conseillère Daniela Miéville, rapportrice de la commission ad hoc.

Mme la Conseillère Daniela Miéville

Après une courte délibération, le préavis est adopté à l'unanimité par les membres de la Commission. Elle vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président

Je remercie Mme la Conseillère Miéville pour son rapport et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Nader Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

Je vais directement passer aux conclusions, le préavis n'ayant pas généré de discussion particulière. Les membres de la commission des finances n'ont pas d'éléments financiers particuliers à soulever. Certes, plus le parc de logement mis à disposition sera grand, plus le budget du compte 740 sera élevé. Le budget 2025 du compte 740 3665.01, pour les aides individuelles aux logements communaux, s'élève

à 70.500 francs. Le dépassement de 800 francs, qui est moins d'un pour cent ou environ un pour cent, est considéré comme anecdotique. Par conséquent, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/04 tel que présenté.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Donzel pour son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion à l'Assemblée, la Municipalité souhaite-elle s'exprimer ?

Mme la Municipale Pascale Manzini

Grâce à l'œil acéré de Monsieur Morel lors de la préparation de son groupe, il a remarqué que dans l'article 11 alinéa 6, réside une coquille. En effet, le mot « communal » doit être supprimé. Ainsi la phrase correcte est la suivante : « Un logement répondant à un objectif social, le locataire doit l'occuper effectivement au moins 10 mois par an ».

Je ne sais pas si c'est un amendement ou une simple correction suffit.

M. le Président

Je pense qu'une correction sera suffisante, cela ne change pas le sens. Je remercie Madame la Municipale Manzini pour cette précision.

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'étant pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025-04 telles que présentées.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/04,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter les modifications, figurant sous chiffre trois du présent préavis, apporté au Règlement désormais intitulé « Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements communaux ou conventionnés »

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis 2025/04 : Modification du Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la commune d'Ecublens/VD sont priés de lever la main.

⇒ C'est à l'unanimité que le préavis **2025/04** tel que présenté est **accepté**.

7. Préavis 2025/05 : Centre socioculturel – Fermeture de la terrasse du 6ème étage – crédit de construction

M. le Président

A présent, je passe la parole à Mme la Conseillère Céline Zufferey, rapportrice de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Céline Zufferey

La Municipalité a expliqué les enjeux des travaux envisagés, mettant en avant les graves problèmes d'étanchéité de la toiture, d'une part, et d'autre part, le besoin impératif de nouveaux locaux. La Commission a pu visiter les lieux et prendre acte de la nécessité de ces travaux. Plusieurs commissaires ont toutefois relevé le coût élevé de ces travaux au regard du nombre de bénéficiaires directs. Malgré cela, ils reconnaissent que ces travaux sont indispensables.

Elle émet toutefois le vœu, compte tenu des difficultés rencontrées sur ce bâtiment par le passé, que la Municipalité assure un suivi rigoureux du chantier afin d'éviter les désagréments et les malfaçons passés.

Cela dit, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président

Je remercie Mme la Conseillère Zufferey pour son rapport et passe la parole à M. Donzel, rapporteur de la Commission des finances.

M. le Conseiller Nader Donzel

Avant de passer aux conclusions, je vais peut-être juste relever un point purement comptable, c'est que si l'investissement devait être fait, il serait amorti sur 30 ans, selon la MCH2, et effectivement que l'échéance de l'amortissement des rénovations serait au-delà de l'amortissement du bâtiment lui-même. Et donc la question que nous avons posée, sans avoir de réponse pour l'instant était de savoir s'il y avait une possibilité d'aligner la durée d'amortissement de l'investissement dont le préavis fait l'objet pour qu'il soit aligné avec la fin d'amortissement du bâtiment lui-même.

Je passe aux conclusions. Le crédit de construction demandé figure à la section 359 du plan des investissements pour un montant de Fr. 1'000'000 (Fr. 800'000 en 2025, Fr. 200'000 en 2026). Il n'appelle pas de remarque particulière, si ce n'est pour sa durée d'amortissement, qui s'étend au-delà de la fin de la période d'amortissement du bâtiment.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis 2025/05 tel que présenté.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Donzel pour son rapport.

La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

M. le Syndic

Effectivement, pour répondre à la question qui avait été posée, il ne nous est pas possible de procéder à un amortissement moins long que 30 ans. MCH2, maintenant, doit respecter ses normes, ses règles. On avait deux possibilités, c'était 10 ou 30, mais disons que c'est pour des travaux de moindre importance. Or, là, on ne peut pas dire que le préavis en question est un travail de moindre importance. Donc, on est obligé de faire un amortissement sur 30 ans. Pour votre information, en ce qui concerne le bâtiment, il reste encore 18 ans.

M. le Président

Je remercie M. le Syndic pour ces précisions.

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'étant pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025/05 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/05,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver la fermeture de la terrasse du 6ème du CSCE ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 1'075'000.- (un million septante cinq milles francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 359 « Bâtiment socioculturel » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 359.5030.242 « CSCE - fermeture terrasse du 6ème étage ».

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis 2025/05 : Centre socioculturel – Fermeture de la terrasse du 6ème étage – Crédit de construction tel que présenté sont priés de lever la main.

⇒ **C'est à une large majorité et 1 abstention que le préavis 2025/05 est accepté** tel que présenté.

8. Rapport - préavis 2025/06 : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Aristide Timba Bema, intitulé « Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations », ainsi qu'aux vœux de M. le Conseiller communal Gabriel Delabays et de M. le Conseiller communal Daniel Sage du 9 novembre 2023

M. le Président

A présent, je passe la parole à Mme la Conseillère Jade Hänni, rapportrice de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Jade Hänni

La Commission remercie la Municipalité pour le rapport préavis et apprécie les nouvelles actions concrètes qui sont prises contre le racisme, c'est-à-dire la formation du personnel communal et la prévention telle qu'avec la mise à disposition de liens sur Internet, la projection du film « Je suis Noire » et les ateliers.

La Commission a pris note d'informations complémentaires lors de la séance. Vous pouvez trouver ces informations dans le rapport de la Commission. Je vais vous les résumer en sept points.

Il existe une directive sur la protection de l'intégrité personnelle au travail. La Commission a regretté que le préavis parle d'intégration à la place de lutte contre le racisme, puisqu'on peut être intégré et victime de racisme. La Municipalité a reconnu qu'il faudrait nuancer ce vocabulaire. L'administration a précisé que ce langage est utilisé pour avoir une approche positive.

La commune a une faible marge de manœuvre en matière de scolarité, c'est au niveau cantonal.

Le personnel communal reçoit une formation contre le racisme nécessitant un important travail logistique. Une enquête est menée auprès des jeunes et le racisme est peu mentionné comme préoccupation.

La police suit une formation continue et si la commune veut plus d'informations, elle peut demander aux délégués communaux d'aller communiquer avec la police.

Ecublens octroie des subventions aux associations sportives et culturelles qui doivent signer une directive engageant à prévenir le racisme. Ces associations s'engagent à respecter la directive. La Commune ne va pas aller les surveiller et ne dispose pas de plus d'informations à ce sujet.

La Commission regrette que ces informations complémentaires n'aient pas été mentionnées dans le préavis et de l'absence de membres de la police et des membres des ressources humaines.

La Commission vous recommande, Messieurs et Mesdames les Conseillers communaux, avec 3 voix et une abstention de prendre acte de ce rapport préavis.

M. le Président

Je remercie Mme la Conseillère Jade Hänni pour son rapport.

La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

J'aimerais juste vous donner quelques nouvelles de cette semaine puisque c'est la semaine d'actions contre le racisme. Ces actions faisaient parties des mesures que nous allons prendre.

Mercredi, nous avons eu des ateliers très intéressants pour adultes, qui se sont déroulés à la bibliothèque. Il y avait passablement de monde. Ces ateliers parlaient de la diversité à travers les histoires. Ces mêmes types d'ateliers se sont tenus à la bibliothèque l'après-midi, cette fois-ci avec des enfants. Ces ateliers étaient sur inscription. Mais même les enfants qui passaient par là par hasard ont été attirés par ce qui se passait et sont venus se greffer aux autres.

C'était un atelier qui était extrêmement intéressant également.

Hier soir, nous avons projeté le film documentaire « Je suis Noire » à l'espace Nicollier. Les débats ont été intéressants et la table ronde a été bien soutenue. Il n'y avait pas beaucoup de public mais il y avait pas mal de personnes de l'école qui étaient présentes également.

Ce soir, pendant que nous discutons, les jeunes au centre de jeunes sont en train de discuter de cette thématique et je me réjouis d'avoir des échos.

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

J'aimerais remercier la Municipalité et plus précisément Mme la Municipale Sylvie Pittet-Blanchette pour le rapport et les actions que vous avez pu mettre en place que ce soit pour cette semaine dédiée à la lutte contre le racisme ou pour les éclaircissements que vous avez pu nous apporter à travers le rapport.

La mesure que j'ai le plus appréciée est la formation pour le personnel d'Ecublens.

Au niveau de l'intégration, la commune fait beaucoup pour intégrer les personnes d'origine étrangère, pour les personnes allophones, et c'est très important.

J'ai appris récemment que nous avons à la commune 46 % d'allophones et que la commune, en tout cas, fait tout le nécessaire pour que les élèves, par exemple, puissent s'intégrer rapidement, puissent suivre les cours. Donc ce sont des choses que j'apprécie grandement et dont je vous remercie.

Mais je tenais quand même à souligner que le fléau du racisme c'est quelque chose qui est très subtil et qui est très ancré dans la société. Cela nécessite en tout cas des mesures clairement de lutte, même si on a mentionné qu'il y a de la lutte, on devrait l'utiliser autrement, parler de manière positive.

Dans les documents que nous avons consultés, comme par exemple, la loi sur l'intégration des personnes étrangères, dans le canton de Vaud, on utilise aussi la volonté de lutter, mais une volonté collégiale. L'article de loi que nous avons qui traite les discriminations liées à la race et autres n'est pas très praticable. D'ailleurs, nous avons pu le voir hier dans les discussions, dans le film « Je suis noire ». Tout démontre que cette loi n'est pas vraiment praticable. On doit l'interpréter. Il y a beaucoup d'obstacles. Et donc, ce n'est pas une loi qui nous permettra de se sentir protégés.

La prévention reste de mise. La formation serait plutôt à mettre en avant ainsi que tout ce qui est éthique.

Nous saluons les mesures qui ont été mises en place. Nous avons appris qu'il y avait des formations qui sont données pour les personnes du département de la Police qui le souhaitent. Nous ne savons pas quel est le type de formation, ni si des personnes ont eu envie de suivre ces formations. Nous aurions aimé avoir de la clarté là-dessus mais nous avons confiance et nous comptons sur la formation qui arrive prochainement pour le personnel et espérons que nous serons tenus au courant de ce qui se sera amélioré par la suite.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion. Je vous relis les conclusions du rapport - préavis 2025/06 tel que présenté.

CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport-préavis municipal n° 2025/06,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de prendre acte de la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Aristide Timba Bema, intitulé « Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations », ainsi qu'aux vœux de M. le Conseiller communal Gabriel Delabays et de M. le Conseiller communal Daniel Sage du 9 novembre 2023

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui **prennent acte** de la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Aristide Timba Bema, intitulé « Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations », ainsi qu'aux vœux de M. le Conseiller communal Gabriel Delabays et de M. le Conseiller communal Daniel Sage du 9 novembre 2023, sont priés de lever la main.

C'est à une large majorité et 6 abstentions que le Conseil prend acte du rapport-préavis 2025/06 tel que présenté.

9. Droit d'initiative

M. le Président

Nous passons au point 9 Droit d'initiative. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Effectivement, le point 9a) du droit d'initiative a été retiré, mais je voulais quand même prendre la parole parce que moi-même, je ne serai pas là le 11 avril et j'aimerais vous rappeler que ce même Conseil, le 7 décembre 2018, avait voté une résolution par 41 voix oui, 3 non et 14 abstentions sur le même sujet des jonctions autoroutières.

J'aimerais juste vous la relire avant les discussions qui auront lieu lors du prochain Conseil. Le Conseil Communal d'Ecublens demande à la Municipalité qu'elle intervienne par toutes les voies qu'elle jugera utiles, éventuellement par la voie d'opposition lors de l'enquête publique ouverte actuellement, afin de s'assurer que les projets de jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-Près-Renens soient indissociables et que leur mise en service s'opère simultanément.

Donc ce même Conseil a déjà pris un certain nombre de décisions en 2018 et je voulais juste le rappeler en préambule de ces discussions à venir.

M. le Conseiller Nicolas Schnorhk

Permettez-moi tout d'abord, avant de poser mes questions, de profiter de ma première intervention devant ce Conseil pour vous remercier pour l'accueil qui m'a été fait.

C'est une grande fierté pour moi d'être là et je me réjouis d'ores et déjà de travailler avec vous toutes et tous.

Cela étant dit, je voulais poser quelques questions à la Municipalité concernant l'accueil des gens du voyage. Le 10 mars dernier, le journal 24 Heures a publié une interview de Laurent Curchod, médiateur cantonal responsable de l'accueil des gens du voyage, dans laquelle il indiquait s'être renseigné auprès d'une quarantaine de communes si elles étaient disposées à accueillir des populations nomades, ce à quoi une seule, Lausanne, avait consenti. Pour cette raison, je voulais poser à la Municipalité les trois questions suivantes :

- La commune d'Ecublens a-t-elle été consultée par le médiateur cantonal ?
- Si oui, qu'a-t-elle répondu et pourquoi ?
De façon plus générale, la commune dispose-t-elle de places d'accueil pour les populations nomades ?

⇒ **Annexe 1**

M. le Syndic

Il est clair que si seule Lausanne a donné une réponse positive, cela signifie qu'Ecublens a refusé. Cela a été clairement exprimé. En effet, Monsieur Curchod nous a contactés pour explorer la possibilité d'accueillir des populations nomades. Cependant, notre réponse est négative, car nous parlons ici de populations nomades étrangères âgées de 15 à 19 ans, et non de Yéniches, qui sont des populations

nomades suisses. Pour ces dernières, nous avons une approche beaucoup plus bienveillante au sein de nos communes.

Il est important de noter que les communes de l'Ouest lausannois ont activement participé à la création, à l'agrandissement et à l'équipement d'un espace dédié aux Yéniches dans la commune de Bussigny. Cet espace est mis à leur disposition. En revanche, les autres populations doivent se diriger vers les sites proposés par le canton. Ces sites sont bien connus, mais il est regrettable que ces populations ne souhaitent pas s'y rendre. En général, elles préfèrent s'installer de manière illégale sur des terrains privés, ce qui entraîne des nuisances et des déchets laissés derrière elles.

Nous sommes ouverts à la recherche de solutions pour les Yéniches, mais nous ne pouvons malheureusement pas accueillir les autres populations dans nos communes. Lausanne a trouvé un emplacement pour ces populations et avait initialement annoncé 18 véhicules ou familles. Cependant, elles étaient en réalité plus de 40 et n'ont pas respecté les conditions établies par la Municipalité de Lausanne. Cette situation se répète fréquemment, et nous ne pouvons pas leur être agréables.

M. le Conseiller Charles Koller

J'ai deux questions concernant les jonctions, mais ce n'est pas pour lancer un débat.

Dans son communiqué de presse du 27 février 2025, la Municipalité réaffirme l'importance d'une mise en service simultanée des jonctions d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens. Estime-t-elle malgré tout qu'il existe un risque que la jonction d'Ecublens soit réalisée sans celle de Chavannes ? Sur quoi fonde-t-elle son appréciation à ce sujet ?

Concernant le financement par notre commune des infrastructures nécessaires à l'ouverture de la jonction d'Ecublens, la Municipalité dispose-t-elle d'un chiffrage, même provisoire, de ces mesures ? A-t-elle évalué ce chiffrage dans le scénario où la jonction de Chavannes ne verrait pas le jour ?

⇒ **Annexe 2**

M. le Syndic

Aujourd'hui, il est difficile de fournir une estimation du risque concernant une ouverture qui ne serait pas simultanée, ou si celle de Chavannes ne se réalise pas. Nous ne pouvons pas répondre à cette question pour le moment, car il est encore trop tôt. Des contacts seront établis avec la DGMR, représentant le canton, et nous devons engager des discussions avec Chavannes, en collaboration avec les communes et le soutien du canton. Ces échanges n'ont pas encore eu lieu, mais ils devraient se faire rapidement si nous souhaitons que les choses évoluent positivement.

Nous réaffirmons notre volonté de voir les deux jonctions se réaliser simultanément et continuerons à défendre cette position avec force. Concernant la première question, je n'ai pas de réponse à vous fournir, et il n'est pas utile de faire des conjectures à ce sujet.

Il est vrai que la jonction d'Ecublens, qui pourrait être envisagée dans un horizon incertain, est prévue pour un délai d'au moins dix ans, avec environ huit à neuf ans de travaux. Si les travaux commençaient en 2027 ou 2028, nous pourrions atteindre les années 2038 ou 2039. Nous parlons donc d'un avenir encore lointain.

Les mesures envisagées comprennent une amélioration du chemin du Dévent, permettant ainsi aux véhicules d'accéder au centre d'Ecublens par cette voie, ainsi que par le chemin de la Forêt. Il se pourrait également qu'il soit nécessaire d'installer des feux de circulation pour réguler le trafic sur la route de la Pierre, afin d'éviter les engorgements. Cependant, cette solution n'a pas encore été approfondie et demeure à l'état d'hypothèse.

Les coûts de ces mesures sont difficiles à évaluer, car ils peuvent varier considérablement. Nous souhaitons améliorer l'accessibilité à Ecublens par le chemin du Dévent, le chemin de la Forêt et la route du Bois, tout en garantissant de bonnes conditions pour les cyclistes et les piétons. Nous veillerons à ce que des aménagements soient réalisés pour assurer la sécurité des cyclistes et des véhicules motorisés.

Il est pratiquement impossible de fournir des chiffres précis à ce jour. Pour ces mesures, nous devrions obtenir un financement cantonal, mais il est peu probable que l'OFROU et la Confédération interviennent, car ces projets ne se situent pas à proximité de la sortie de l'autoroute. Toutefois, le canton peut et doit s'impliquer.

J'espère avoir répondu à vos préoccupations. Sachez que nous restons attentifs à la situation. Après la surprise initiale, nous sommes désormais dans une démarche proactive. Nous attendons avec impatience d'établir un contact et d'engager des discussions avec le canton, ainsi qu'avec l'OFROU, car nous n'avons pas encore eu de nouvelles de leur part concernant l'annonce de la commune de Chavannes.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Je vous remercie M. le Syndic pour les réponses que vous venez d'apporter. Lorsque vous parlez d'aménagement sur le chemin du Dévent, vous parlez de quel type d'aménagement ?

M. le Syndic

Cela serait des aménagements cyclables. Cela veut dire des bandes cyclables ou pistes cyclables. On verra si c'est possible d'avoir en tous les cas une bonne piste aménagée suffisamment correctement et suffisamment large pour éviter tout problème et voire même séparer les flux en faisant une piste cyclable ou une piste piéton vélo qui serait à côté de la route. Tout cela est encore pour l'instant à l'étude. On n'est pas du tout dans un avant-projet. Mais on n'oubliera pas dans le cadre de ces aménagements qui seront faits, on n'oubliera certainement pas les vélos et les piétons.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion et nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

10. Communications municipales écrites et orales

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la communication municipale écrite :

1. **Décompte de clôture - Préavis n° 2022/08 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 13, rive droite - Chemin du Bochet / chemin des Esserts – Crédit de construction**
2. **Décompte de clôture – Préavis n° 2023/10 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 14 - Chemin des Esserts / route du Bois – Crédit de construction**

La parole n'étant pas demandée pour les communications municipales écrites, nous passons maintenant au point b) "réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité". Le Bureau n'a reçu aucun élément à ce point.

Nous pouvons passer au point c) « Communications orales ».

M. le Municipal Germain Schaffner

La résolution du 3 mai 2024 intitulée « Sécurisation du cheminement piéton de la route de Reculan », qui faisait suite à une interpellation du 26 janvier 2024 sur le même sujet, a finalement trouvé une solution provisoire, en attendant qu'un aménagement définitif de mobilité douce soit réalisé dans le secteur. Après avoir été approché par le Service des travaux publics et de l'environnement (STPE) afin de trouver une solution, le responsable des foyers de l'EVAM a proposé, et finalement fait réaliser par ses employés, un cheminement sur la parcelle de l'EVAM, entre les bâtiments et les places de parc camions séparées par une grille. Ce cheminement débouche sur la place de parc désaffectée de Conforama, ce qui a nécessité de pratiquer une ouverture dans la grille de séparation du parking. Afin de limiter les coûts, la construction du cheminement a consisté à niveler un chemin d'un mètre de large qui a été recouvert de copeaux de bois. Ainsi les résidents de l'EVAM peuvent quitter leur habitation moyennant ce cheminement et traverser la route de Reculan sans devoir passer, de manière masquée, derrière les camions parkés sur la route.

M. le Président

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour.

11. Divers

M. le Président

J'ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud

Quatre ans après mon premier vœu, un deuxième vœu, un troisième, qui a été soutenu par la majorité des Conseillers présents ce soir-là, une interpellation, une résolution et un vœu de la Commission de gestion et finalement, une solution provisoire a été trouvée pour un chemin sécurisé de la route de Reculan comme M. Schaffner vient de nous expliquer.

Je remercie la Municipalité mais aussi le Conseil communal et la Commission de gestion. Merci pour les résidents et les employés de ce foyer. Néanmoins, la solution n'est pas encore optimale. Premièrement, les personnes en chaise roulante ne peuvent pas utiliser ce chemin. Il est fait en copeaux, il est trop en pente et les rebords

sont trop hauts. On a fait des essais. C'est impossible. Et deuxièmement, les camions sont toujours parqués devant et pour les personnes à mobilité réduite, ils ont toujours le même problème. C'est toujours assez dangereux. Mais je ne perds pas espoir vu que c'est provisoire.

Mme la Conseillère Maya Frühauf

J'aimerais sincèrement remercier le Bureau pour avoir posé les premiers jalons de la création de la Commission climat et je remercie aussi la Municipalité pour son ouverture. On se réjouit de nous pencher sur ce premier rapport bilan du plan climat. Et je pense que cet exercice nous donnera aussi des pistes pour définir la forme définitive que devra prendre la commission pour qu'elle devienne pérenne.

M. le Président

Je vous remercie Mme Frühauf. Le Bureau accepte très volontiers les compliments, la Municipalité en fait de même.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je reviens pour vous faire part d'une visite que les 55+ organisent dans une entreprise phare d'Ecublens qui est la ferme des Huttins de la famille Ducret à Renges qui aura lieu le 6 mai 2025 à 15h. On y parlera de l'histoire du domaine, de cultures maraîchères au gré des saisons, du concept de poulailler mobile, ainsi que de circuit court et de valorisation. Alors que régulièrement le quartier de Renges et l'accès à la ferme des Huttins est discuté dans ce même Conseil et puis, lors du précédent Conseil on a, disons, eu vent de velléité de lier durabilité et entreprise-économie. Vous êtes bienvenus, si vous voulez vous joindre à nous pour cette visite.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos ce point.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se tiendra le jeudi 10 avril à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos maintenant la séance en vous remerciant de votre participation et vous souhaite une excellente fin de semaine.

Il est 21h12.

Le Président



Bernard Cottier



La Secrétaire



Silvana Passaro

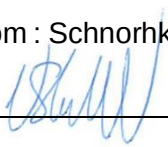
Annexes :

- 1- Questions de M. le Conseiller Nicolas Schnorhk
- 2- Questions de M. le Conseiller Charles Koller



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 21 mars 2025

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
	☒ Autre (préciser) : Question		
Question concernant les gens du voyage : Le 10 mars dernier, le journal 24 Heures a publié une interview de Laurent Curchod, médiateur cantonal responsable de l'accueil des gens du voyage, dans laquelle il indiquait s'être renseigné auprès d'une quarantaine de communes si elles étaient disposées à accueillir des populations nomades, ce à quoi une seule, Lausanne, avait consenti. Pour cette raison, je voulais poser à la Municipalité les trois questions suivantes : - La commune d'Ecublens a-t-elle été consultée par le médiateur cantonal ? - Si oui, qu'a-t-elle répondu et pourquoi ? - De façon plus générale, la commune dispose-t-elle de places d'accueil pour les populations nomades ?			
Nom, prénom : Schnorhk Nicolas Signature : 			



Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Questions			
Questions : Jonction autoroutière d'Ecublens 1. Dans son communiqué de presse du 27 février 2025, la Municipalité réaffirme l'importance d'une mise en service simultanée des jonctions d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens. Estime-t-elle malgré tout qu'il existe un risque que la jonction d'Ecublens soit réalisée sans celle de Chavannes ? Sur quoi fonde-t-elle son appréciation à ce sujet ? 2. Concernant le financement par notre commune des infrastructures nécessaires à l'ouverture de la jonction d'Ecublens, la Municipalité dispose-t-elle d'un chiffrage, même provisoire, de ces mesures ? A-t-elle évalué ce chiffrage dans le scénario où la jonction de Chavannes ne verrait pas le jour ?  Charles Koller			